

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX  
27510

EURE

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un

et le 20 mai

à 19 heures 45

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU,

Absents : Mmes, M., PODGORSKI (pouvoir C. GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir C. ANDRIEUX)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

**ACQUISITION DU TERRAIN N° 2 – DL 31/2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

<b>Date de la convocation</b> 17/05/2021
---

<b>Date d'affichage</b> 17/05/2021
---------------------------------------

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

Après négociation, le propriétaire, M. Jean-Marie PETIT, a fait parvenir une proposition de vente à la commune pour le lot 205 - Les Champs Robert, d'une superficie de 7 691 m<sup>2</sup>, au prix de 28 €/m<sup>2</sup>. Cette acquisition par la commune a pour but de réaliser un lotissement de qualité réunissant 8 à 10 maisons individuelles.

Il est possible de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Normandie qui apporte aux communes une ingénierie foncière ainsi qu'une aide à la définition du projet par son rôle de conseil permettant de différer le recours aux finances communales jusqu'à un délai de cinq ans, le temps de réaliser les études, les recherches, la réalisation et la conception.

L'Établissement Public Foncier de Normandie n'étant ni aménageur, ni constructeur, le recours au groupe EAD et Normandie Axe Seine, dont la commune est actionnaire, permet d'assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage.

La commune souhaitant pouvoir conserver ses capacités d'autofinancement, le recours à des financements extérieurs sera recherché tant pour l'acquisition foncière que pour la réalisation du projet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, à savoir :

- Acquérir le terrain au prix de 28 €/m<sup>2</sup>
- Solliciter l'EPF de Normandie et signer la convention
- Consulter les organismes dans le cadre de délégation de maîtrise ouvrage
- Rechercher les financements adéquats.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

ID : 027-212704779-20210520-DL31\_TERRAIN2-DE

Berger  
Levrault

Le Maire, Pascal MAINGUY

